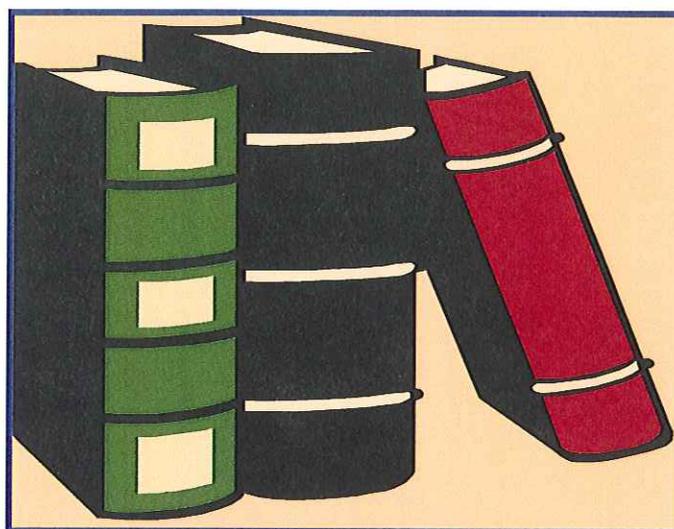


---

## PREFECTURE de la MARTINIQUE

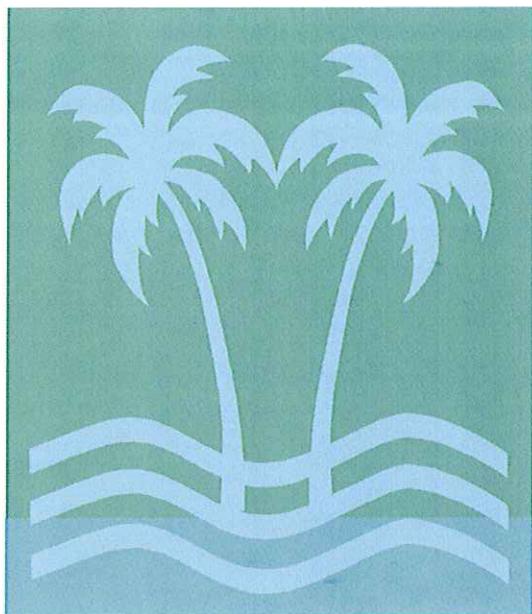


### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

EDITION SPECIALE DU  
24 FÉVRIER 2012

\*RECUEIL CONSULTABLE À LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE,  
(PÔLE COURRIER - REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT C) ET DANS LES SOUS-PREFECTURES DU MARIN, DE LA  
TRINITE ET DE SAINT-PIERRE  
OU SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE :  
[HTTP://WWW.MARTINIQUE.TERRITORIAL.GOUV.FR](http://www.martinique.territorial.gouv.fr)

\*LES TEXTES PUBLIÉS AU PRÉSENT RECUEIL PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ AUPRÈS DES  
DIFFÉRENTS SERVICES CONCERNÉS



**Avis :**

L'abonnement Annuel  
du RAAP est de 45.73 €

Horaires et jours d'ouverture :

Lundi - Mardi : 8h30 - 12h30  
15h - 17h

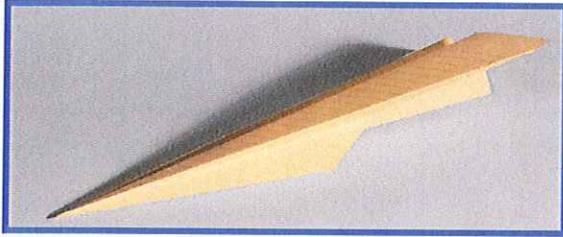
Jeudi - Vendredi : 8H30-12h30

Tél. : 39.36.00

N° Fax : 71.40.29

# SOMMAIRE GENERAL

**DIRECTION DES AFFAIRES  
LOCALES ET INTERMINISTERIELLES  
(DALI)**



# SOMMAIRE

<b>ACTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIRECTION DES AFFAIRES LOCALES ET INTERMINISTÉRIELLES</b>
<b>Arrêté n° 2012 055-003 du 24 février 2012</b>	<b>donnant délégation de signature à M. Jean-René VACHER, secrétaire général de la préfecture, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué.</b>
<b>Arrêté n° 2012 055-004 du 24 février 2012</b>	<b>donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus)</b>
<b>Décision du 24 février 2012</b>	<b>portant délégation de signature aux correspondants de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ)</b>



PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

**Secrétariat Général**

Direction des Affaires Locales et Interministérielles (DALI)  
Pôle des affaires contentieuses et juridiques (P.A.J.C.)

Arrêté n° 2012.055.003 /DALI/P.A.J.C.  
donnant délégation de signature à M. Jean-René VACHER,  
Secrétaire Général de la Préfecture, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué

**LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE**

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 97-583 du 30 mai 1997 modifié relatif au statut particulier des Directeurs, Attachés principaux et Attachés de préfecture ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°05-1133/PER du 20 avril 2005 modifié par l'arrêté n° 05-2461 du 9 août 2005 portant organisation des services de la Préfecture ;
- Vu** la circulaire du Premier ministre n° 5397/SG du 1er juillet 2009 relative au déploiement territorial de l'application Chorus ;
- Vu** le décret du Président de la République du 2 mars 2011 nommant **M. Laurent PREVOST**, préfet de la Région Martinique, préfet de la Martinique ;
- Vu** le décret du président de la République du 19 septembre 2008 nommant **M. Jean-René VACHER**, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales en date du 22 décembre 2011 portant nomination de **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO**, chargée des fonctions de sous-préfète, déléguée à la cohésion sociale et à la jeunesse auprès du préfet de la Région Martinique ;
- Vu** le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 10-00625 /SPISC du 22 février 2010 nommant **M. Bernard LANGE**, commissaire au développement économique et à l'aménagement de la Martinique, délégué à l'aménagement auprès du Préfet de la région Martinique, à compter du 22 février 2010 ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales n° 07/848/A du 15 octobre 2007 nommant **M. Bernard NONET**, directeur des services de préfecture en qualité de directeur de la réglementation et du service à l'usager de la préfecture de la Martinique, à compter du 12 novembre 2007, pour une durée de cinq ans, actuellement directeur des libertés publiques ;

**Vu** la décision n° 2076/PER du 25 septembre 2007 nommant **Mme Frantze MENCE**, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'immobilier à la direction des ressources de l'immobilier ;

**Vu** la décision n° 3201//PER du 5 novembre 2007 nommant **M. Victor VELAIDOMESTRY**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, responsable des services administratifs auprès du secrétaire général pour les affaires régionales, actuellement rattaché au délégué à l'aménagement du territoire ;

**Vu** la décision n° 239/PER du 16 mars 2010 nommant **M. Charlery LABEAU**, adjoint du Chef du bureau de la nationalité et des étrangers, à la direction des libertés publiques ;

**Vu** la décision n° 361/PER du 12 avril 2010 nommant **Mme Annie VALLEE**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directrice de l'Europe et de l'aménagement ;

**Vu** la décision n° 377/PER du 14 avril 2010 nommant **M. Antoine DESIRE**, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion financière au sein de la direction Europe et aménagement ;

**Vu** la décision n° 488/PER du 21 mai 2010 nommant **Mme Sandrine BOURDELLE**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, au bureau de la gestion financière au sein de la Direction Europe et Aménagement ;

**Vu** la décision n° 530/PER du 28 mai 2010 nommant **Madame Éliane MIEVILLY-BRANCHET**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des affaires locales et interministérielles ;

**Vu** la décision n° 531/PER du 28 mai 2010 nommant **Mme Mireille NERIS**, technicienne de classe supérieure des systèmes d'information et de communication, adjointe au chef du service départemental et zonal des systèmes d'information et de communication à la direction des ressources de l'immobilier ;

**Vu** la décision n° 533/PER du 28 mai 2010 nommant **M. Gérald BIELAWSKI**, inspecteur des systèmes d'information et de communication, chef du service départemental et zonal des systèmes d'information et de communication à la direction des ressources de l'immobilier ;

**Vu** la décision n° 915/DRI du 1 septembre 2010 nommant **Mme Sylvie GUENOT-REBIERE**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chargée de mission auprès de la Délégation à l'Aménagement du Territoire ;

**Vu** la décision n° 927/DRI du 1 septembre 2010 nommant **Mme Marie-Claude DERNE**, agent contractuel de catégorie A, chargée de mission « Affaires économiques » ;

**Vu** la décision n° 951/DRI du 10 septembre 2010 nommant **M. Paul SAINTE-ROSE**, chargé de mission économique au sein de la délégation à l'aménagement du territoire, coordonnateur du pôle des chargés de mission de la préfecture de la région Martinique ;

**Vu** la décision n° 3/DRI/BRH du 03 janvier 2011 nommant **M. Denis PRECART**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des élections et de la réglementation, au sein de la direction des libertés publiques ;

**Vu** la décision n° 134/DRI/BRH du 04 février 2011 nommant **M. Jean-Philippe PANCRATE**, agent contractuel de catégorie A, en tant qu'adjoint au chef du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus) ;

**Vu** la décision n° 439/DRI du 12 mai 2011 nommant **M. Patrick LAPORT**, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chargé de mission NTIC et énergies renouvelables auprès de la délégation à l'aménagement du territoire ;

**Vu** la décision n° 703/BRH du 19 juillet 2011 nommant **Mme Marie-Claude ZORZAN-CHALVIN**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des ressources de l'immobilier ;

**Vu** la décision n° 1256/BRH du 15 décembre 2011 nommant **Mme Élisabeth CHONQUET**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus) ;

**Vu** la décision n° 1258/BRH du 15 décembre 2011 nommant **Mme Cécile GENESTE**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la directrice des affaires locales et interministérielles et chef de bureau des actions de l'État au sein de cette même direction ;

**Vu** la décision n° 1259/BRH du 15 décembre 2011 nommant **Mme Véronique FILIN**, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau de la coordination interministérielle au sein de la direction des affaires locales et interministérielles ;

**Vu** la décision n° 1262/BRH du 15 décembre 2011 nommant **Mme Claudine CORIDUN**, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des collectivités locales au sein de la direction des affaires locales et interministérielles ;

**Vu** la décision n° 1263/BRH du 15 décembre 2011 nommant **Mme Magalie AUDRAIN GRIVALLIERS**, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des ressources humaines à la direction des ressources de l'immobilier ;

**Vu** la décision n° 1265/BRH du 15 décembre 2011 nommant **Mme Liliane NEPLAZ LITTRE**, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des ressources humaines à la direction des ressources de l'immobilier ;

**Vu** la décision n° 1266/BRH du 15 décembre 2011 nommant **Mme Martine JORITE**, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer en tant qu'adjointe au chef du bureau du budget à la direction des ressources de l'immobilier ;

**Vu** la décision n° 1320 du 28 décembre 2011 nommant **M. Serge LISIMA**, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la nationalité et des étrangers au sein de la direction des libertés publiques et adjoint au directeur de cette même direction ;

**Vu** la décision n° 1321/BRH du 28 décembre 2011 nommant **Mme Marlène BAUDIN**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Intérieur et de l'outre-mer, chef par intérim du bureau de la circulation et des transports au sein de la direction des libertés publiques ;

**Vu** la décision n° 1335/BRH du 27 décembre 2011 nommant **Mme Nathalie BARTHE**, secrétaire administratif de classe normale de l'Intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef par intérim du bureau de la circulation et des transports et chef de section du bureau des cartes grises, et ce, au sein de la direction des libertés publiques ;

**Vu** la décision n° 3/BRH du 5 janvier 2012 nommant **Mme Carole DOUGLAS**, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau du budget à la direction des ressources de l'immobilier ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 10-01227 du 12 avril 2010 portant réorganisation des services du secrétariat général de la préfecture de la Martinique et les décisions d'affectation qui en découlent ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 11-01085 DALI /PC du 01 avril 2011, modifié, portant délégation de signature au secrétaire général de la préfecture ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 11-01986/DALI/P.C. du 15 juin 2011 donnant délégation de signature au secrétaire général de la préfecture en qualité d'ordonnateur secondaire délégué ;

**Sur proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** : L'arrêté n° 11-01986/DALI/P.C. susvisé est rapporté.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-René VACHER**, secrétaire général de la préfecture de la Martinique, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, au nom du préfet de la Région Martinique, toutes pièces relatives aux crédits relevant de ses attributions et toutes les correspondances à caractère financier et comptable s'y rapportant pour les programmes fournis en annexe 1.

**ARTICLE 3** : La délégation de signature consentie à **M. Jean-René VACHER** s'applique également à ses attributions relatives aux affaires régionales et à l'aménagement du territoire, pour l'exercice desquelles il est habilité à signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, les documents suivants, non limitativement énumérés pour les programmes 112 et 162 mentionnés à l'annexe 1.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-René VACHER**, la compétence que lui confèrent les dispositions des articles 1 et 2, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, sera exercée par **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO**, secrétaire générale adjointe, chargée des fonctions de sous-préfète déléguée à la cohésion sociale et à la jeunesse auprès du préfet de la Région Martinique, préfet de la Martinique.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER** et de **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO**, la délégation qui est consentie à l'article 2 est exercée par **M. Bernard LANGE**, secrétaire général adjoint, délégué à l'aménagement du territoire.

**ARTICLE 6** : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et **M. Bernard LANGE**, la délégation de signature qui est consentie à l'article 2 est exercée par **M. Victor VELAIDOMESTRY**, **Mme Marie-Claude DERNE** et **M. Patrick LAPORT**, dans la limite de leurs attributions respectives et à l'exception de la signature des actes comportant décision ou instruction générale.

**ARTICLE 7** : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et **M. Bernard LANGE**, la délégation de signature qui est consentie à l'article 2 est exercée par **Mme Annie VALLEE**, dans la limite des crédits relevant de la direction Europe et aménagement et à l'exception des actes comportant décision ou instruction générale.

**ARTICLE 8** : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO**, **M. Bernard LANGE** et **Mme Annie VALLEE**, la délégation de signature qui est consentie à l'article 2 est exercée par **M. Antoine DESIRE** et **Mme Sandrine BOURDELLE**, dans la limite des crédits relevant du bureau de la gestion financière et à l'exception des actes comportant décision ou instruction générale.

**ARTICLE 9** : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER** et de **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO**, pour les actes d'ordonnancement des crédits de l'État du programme 307 « administration territoriale », délégation de signature est donnée aux personnes désignées valideurs et gestionnaires du centre financier interministériel chorus en annexe 2 pour la saisie et la validation des actes d'ordonnancement secondaires suivants :

- engagement juridique hors signature de marchés et arrêtés attributifs ou décisions diverses hors commandes,
- certification du service fait
- validation des demandes de paiement.

**ARTICLE 10** : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER** et de **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO**, pour les **décisions de dépenses relatives au programme 307 « administration territoriale »**, dans la limite de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée pour les actes d'ordonnancement pris hors chorus (signature de marchés ou bons de commande entrant dans le cadre de la procédure d'urgence notamment annexe 3 :

**1° Pour la direction des affaires locales et interministérielles** : à **Mme Éliane MIEVILLY-BRANCHET**, directrice des affaires locales et interministérielles.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, de **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et de **Mme Éliane MIEVILLY-BRANCHET**, la même délégation est donnée à **Mme Claudine CORIDUN**, chef du bureau des collectivités locales, à **Mme Cécile GENESTE**, adjointe à la directrice des actions de l'État et chef du bureau des actions de l'État de cette même direction et de même qu'à **Mme Véronique FILIN**, chef du bureau de la coordination interministérielle et **M. François PERUSSE**, chef du pôle des affaires juridiques et contentieuses, dans la limite des attributions de leurs bureaux respectifs.

**2° Pour la direction des libertés publiques** : à **M. Bernard NONET**, directeur des libertés publiques.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, de **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et de **M. Bernard NONET**, la même délégation est donnée à **M. Serge LISIMA**, adjoint au directeur des libertés publiques et chef du bureau de la nationalité et des étrangers, **M. Denis PRECART**, chef du bureau des élections et de la réglementation et à **Mme Marlène BAUDIN**, chef par intérim du bureau de la circulation et des transports, dans la limite des attributions de leurs bureaux respectifs pour le programme 0307 et pour le programme 232 -vie politique culturelle et associative (élections) pour la signature de bons de commande en urgence pour les actes d'ordonnancement pris hors chorus (signature des bons de commande entrant dans le cadre de la procédure d'urgence (cf annexe 3).

**3° Pour la direction des ressources et de l'immobilier** : à **Mme Marie-Claude ZORZAN-CHALVIN**, directrice des ressources humaines et de l'immobilier pour le programme 0307 urgence pour les actes d'ordonnancement pris hors chorus (signature des bons de commande entrant dans le cadre de la procédure d'urgence (cf annexe 3) ou engagements et autres actes pour le programme 216. et 176.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et de **Mme Marie-Claude ZORZAN-CHALVIN**, la même délégation est donnée à **Mme Magalie AUDRAIN GRIVALLIERS**, chef du bureau des ressources humaines, à **Mme Frantze MENCE**, chef du bureau de l'immobilier, à **M. Gérald BIELASWSKI**, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication et à **Mme Carole DOUGLAS**, chef du bureau du budget, dans la limite des attributions de leurs bureaux respectifs.

**4° Pour le centre opérationnel départemental** : à **Mme Carole DOUGLAS**, chef du bureau du budget, au sein de la direction des ressources humaines et de l'immobilier.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et de **Mme Carole DOUGLAS**, la même délégation est donnée à **Mme Martine JORITE**, adjointe au chef du bureau du budget urgence pour les actes d'ordonnancement pris hors chorus (signature des bons de commande entrant dans le cadre de la procédure d'urgence (cf annexe 3).

**5° Pour le centre des services partagés interministériel (plateforme interministérielle Chorus)** : à **Mme Élisabeth CHONQUET**, chef de la plateforme interministérielle Chorus.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et de **Mme Élisabeth CHONQUET**, la même délégation est donnée à **M. Jean-Philippe PANCRATE**, adjoint au chef de la plateforme interministérielle Chorus urgence pour les actes d'ordonnancement pris hors chorus (signature des bons de commande entrant dans le cadre de la procédure d'urgence (cf annexe 3).

**6° Pour le service départemental et zonal des systèmes d'information et de communication** : à **M. Gérard BIELAWSKI**, chef du service départemental et zonal des systèmes d'information et de communication.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et de **M. Gérard BIELAWSKI**, la même délégation est donnée à **Mme Mireille NERIS**, adjointe au chef du service départemental et zonal des systèmes d'information et de communication urgence pour les actes d'ordonnancement pris hors chorus (signature des bons de commande entrant dans le cadre de la procédure d'urgence (cf annexe 3) pour le programme 0307 et 176.

**ARTICLE 11** : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER** et **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO**, délégation de signature est donnée à **Mme Élisabeth CHONQUET**, pour les actes d'ordonnancement des crédits de l'État hors programme 307, à l'exception des actes valant décision ou instruction générale et urgence pour les actes d'ordonnancement pris hors chorus (signature des bons de commande entrant dans le cadre de la procédure d'urgence (cf annexe 3).

**ARTICLE 12** : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER** et **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO**, pour les engagements de crédits hors programme 307, dans la limite de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée :

**1° Pour la direction des affaires locales et interministérielles**, à **Mme Éliane MIEVILLY-BRANCHET** :

- pour le programme 148 « fonction publique », concernant la formation interministérielle et l'action sociale interministérielle, dans la limite de l'enveloppe de crédits mise à sa disposition et la certification du service fait ;
- pour les bons de commande nécessaires au fonctionnement des bureaux relevant de sa direction (fourniture de bureau, matériel immobilier, équipements divers), dans la limite de l'enveloppe de crédits mise à sa disposition et la certification du service fait.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et de **Mme Éliane MIEVILLY-BRANCHET**, la même délégation est donnée à **Mme Cécile GENESTE**, adjointe à la directrice des affaires locales et interministérielles et chef du bureau des actions de l'État, à **Mme Claudine CORIDUN**, chef du bureau des collectivités locales, à **Mme Véronique FILIN**, chef du bureau de la coordination interministérielle et à **M. François PERUSSE**, chef du pôle des affaires juridiques et contentieuses, dans la limite des attributions de leurs bureaux respectifs.

**2° Pour la direction des ressources humaines**, à **Mme Marie-Claude ZORZAN-CHALVIN** :

- pour les programmes relatifs à l'action sociale (le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et le programme 176 « Police nationale ») et les programmes concernant le service départemental des systèmes d'information et de communication (le programme 176 « Police nationale », le programme 128 « Coordination des moyens de secours » et le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »), dans la limite de l'enveloppe de crédits mise à sa disposition et la certification du service fait ;
- pour les bons de commande nécessaires au fonctionnement des bureaux relevant de sa direction (fourniture de bureau, matériel immobilier, équipements divers), dans la limite de l'enveloppe de crédits mise à sa disposition et la certification du service fait.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et **Mme Marie-Claude ZORZAN-CHALVIN**, la même délégation est donnée à **Mme Magalie AUDRAIN GRIVALLIERS**, chef du bureau des ressources humaines, à **Mme Frantze MENCE**, chef du bureau de l'immobilier, à **M. Gérard BIELAWSKI**, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication et à **Mme Carole DOUGLAS**, chef du bureau du budget, dans la limite des attributions de leurs bureaux respectifs.

**3° Pour la direction des libertés publiques, à M. Bernard NONET :**

- pour les certifications de factures, les états de remboursement aux candidats des frais d'impression des documents de propagande ;
- pour les bons de commande nécessaires au fonctionnement des bureaux relevant de sa direction (fourniture de bureau, matériel immobilier, titres, équipements divers), dans la limite de l'enveloppe de crédits mise à sa disposition et la certification du service fait.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de **M. Jean-René VACHER**, **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** et de **M. Bernard NONET**, la même délégation est donnée à **M. Serge LISIMA**, adjoint au directeur des libertés publiques et chef du bureau de la nationalité et des étrangers et, en son absence, à **M. Denis PRECART**, chef du bureau des élections et de la réglementation, à **Mme Marlène BAUDIN**, chef par intérim du bureau de la circulation et des transports et en cas d'absence de celle-ci à **Mme Nathalie BARTHE**, son adjointe, et à **M. Charlery LABEAU**, adjoint au chef du bureau de la nationalité et des étrangers en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de bureau, dans la limite des attributions de leurs bureaux respectifs.

**ARTICLE 13** : Les signatures des ordonnateurs secondaires délégués susnommés doivent être accréditées auprès du directeur régional des finances publiques de la Martinique.

**ARTICLE 14** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques et aux agents intéressés, affiché à la préfecture de la Martinique et publié au recueil des actes administratifs.

Fort-de-France, le  
Le préfet

24 FEV. 2012

Laurent PREVOST

## Annexe 1 : Périmètre d'exécution des dépenses de préfecture

### Programmes budgétaires de préfecture exécutés sur la plateforme chorus interministérielle

Ministère RPROG	Programme	Description
MIOMCTI	0104	Intégration et accès à la nationalité française
MIOMCTI	0119	Concours financiers aux communes et groupements de communes
MIOMCTI	0120	Concours financiers aux départements
MIOMCTI	0121	Concours financiers aux régions
MIOMCTI	0122	Concours spécifiques et administration
MIOMCTI	0123	Conditions de vie outre-mer
MIOMCTI	0128	Coordination des moyens de secours
MIOMCTI	0138	Emploi outre-mer
MIOMCTI	0152	Gendarmerie nationale
MIOMCTI	0161	Intervention des services opérationnels
MIOMCTI	0162	Interventions territoriales de l'État
MIOMCTI	0176	Police nationale
MIOMCTI	0216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
MIOMCTI	0232	Vie politique, culturelle et associative
MIOMCTI	0301	Développement solidaire et migrations
MIOMCTI	0303	Immigration et asile
MIOMCTI	0307	Administration territoriale
MIOMCTI	0752	Fichier national du permis de conduire
MIOMCTI	0753	Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers
MIOMCTI	0754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routières
MINFIN	0309	Entretien des bâtiments de l'État
MINFIN	0723	Contribution aux dépenses immobilières : expérimentations Chorus
SPM	0112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
SPM	0162	Programme des interventions territoriales de l'Etat pour le plan d'action "Chlordécone"
MSS	0177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 2012,055-003

du

24 FEV. 2012

LE PRÉFET

Laurent PREVOST

## ANNEXE 2

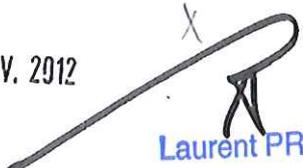
### Agents habilités par délégation pour la saisie des actes d'ordonnancement secondaire dans chorus pour les programmes mentionnés à l'annexe 1

NOM DE L'AGENT	Service d'origine
<b>gestionnaires de dépenses simples et certification du service fait</b>	
Eliane LOUISOR	DAAF
Chantaline RAMY	DAAF
Denise RICHOL	DAC
Gisèle SEGUN-CADICHE	DEAL
Jeanie BOUTON	DEAL
Jean-Pierre SEYMOUR	DEAL
Pascale KICHENIN	DEAL
Jeanne-Rose VALONY	DIECCTE
Manuella ALIMELIE-CABIT	DIECCTE
Ingrid ALPHONSINE	DRFIP
Jean-Pierre DESTOURS	DRFIP
Marie-Magdeleine MALLER	DJSCS
Maite TOUVIN	Gendarmerie
Sandrine ANTIL	Gendarmerie
Daniel COURJOL	Préfecture
Ghislaine JOYAUX	Préfecture
Jean-Luc GERNET	Préfecture
Louis-Camille FERRATY	Préfecture
Marie-Andrée PAVILLA	Préfecture
Lionel LAVIER	Préfecture
Maryvonne ETIENNE	Préfecture
Nicole VICTORIN	Préfecture
Colette HARDY-DESSOURCES	SAT Police
Dominique DEAU	SAT Police
Josiane CESAR	SAT Police
Juliette MARY	SAT Police
Yves AGBESSI	SAT Police
<b>Valideurs d'engagements juridiques et de demandes de paiement</b>	
Emile NAUD	DEAL
Jacques SPOSITO	DRFIP
Marie-Solange MEDEUF	DAC
Erika JEAN-MICHEL	DJSCS
Nadiège VICTORIN-GALIM	Préfecture
Manuela POLONET	Préfecture
Nathalie CABAS	SAT POLICE

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 2012055-003

du **LE PRÉFET**

24 FEV. 2012

  
**Laurent PREVOST**

## ANNEXE 3

# Liste des services prescripteurs autorisés à utiliser la procédure d'urgence pour les commandes

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1

NOM DU SERVICE	Noms des personnes autorisées à signer
<b>Services de préfecture</b>	
Préfet	M. Laurent PREVOST – Jean-René VACHER- Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO
Cabinet	M. Antoine POUSSIER – Mme Jacqueline FOUUCHE -
Secrétariat Général	M. Jean-René VACHER – Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO – Mme Eliane MIEVILLY – Mme Marie-Claude ZORZAN- CHALVIN – Mme Annie VALLEE – M. Bernard NONNET -
Etat Major de Zone Antilles	M. Le Lieutenant-Colonel Philippe SARRON
Bureau des élections et de la réglementation	M. Bernard NONNET – M. Denis PRECART -
Sous-préfecture du Marin	M. Jean-René VACHER – M. Patrick NAUDIN – Mme Monique LOWINSKI
Sous-préfecture de Trinité	M. Jean ALMAZAN –
Sous-préfecture de Saint-Pierre	M. Didier BERNARD – M. Max SCHENIN-KING

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 2012 055 - 003

du

**LE PRÉFET**

24 FEV. 2012

**Laurent PREVOST**



PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

**SECRETARIAT GENERAL**

Direction des Affaires Locales et Interministérielles (DALI)  
Pôle des affaires juridiques et contentieuses (P.A.J.C.)

**ARRETE N° 2012055-004 /DALI/P.A.J.C.**  
donnant délégation de signature pour l'ordonnancement  
secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre  
de services partagés interministériel (plateforme Chorus).

**LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département modifié, notamment ses articles 20, 21-III, 38 ;

**Vu** la circulaire du Premier ministre n° 5397/SG du 1<sup>er</sup> juillet 2009 relative au déploiement territorial de l'application Chorus ;

**Vu** le décret du président de la République du 2 mars 2011 nommant **M. Laurent PREVOST**, préfet de la Région Martinique, préfet de la Martinique ;

**Vu** le décret du président de la République en date du 19 septembre 2008, nommant **M. Jean-René VACHER**, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;

**Vu** la décision n° 134/DRI/BRH du 04 février 2011 nommant **M. Jean-Philippe PANCRATE**, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef de la plateforme Chorus ;

**Vu** la décision n° 1256/BRH du 15 décembre 2011 nommant **Mme Élisabeth CHONQUET**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des finances, de services partagés interministériel (plateforme CHORUS) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°11-01085/DALI/PC du 01 avril 2011, modifié, donnant délégation de signature au secrétaire général de la préfecture en matière d'administration générale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 11-01995/DALI/PC du 16 juin 2011 donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012 055-003 du 24 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué au secrétaire général de la Préfecture ;

**Sur proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 11-01995/DALI/P.C. susvisé est rapporté.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à **Mme Élisabeth CHONQUET**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chargée du déploiement de l'application Chorus au sein de la préfecture, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, au nom du préfet de la Région Martinique toutes les pièces relatives aux crédits relevant des attributions qui lui sont confiées ainsi que toutes correspondances à caractère financier et comptable s'y rapportant.

Dans ce cadre, elle est habilitée à signer les actes d'ordonnancement des crédits de l'État pour les programmes fixés en annexe 1 du présent arrêté.

Délégation lui est également donnée pour exécuter, sous Chorus, les décisions de dépenses prises par les services prescripteurs dont la liste est fixée en annexe 2 et pour les programmes joint en annexe 1.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Élisabeth CHONQUET**, la compétence qu'elle détient à l'article 1 sera exercée par **M. Jean-Philippe PANCRATE**, adjoint au chef de la plateforme Chorus.

**ARTICLE 4 :** Subdélégation est donnée :

**1) pour la validation des engagements juridiques et signature des bons de commandes dans Chorus pour les programmes de l'annexe 1**, aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour signer en son nom. La validation électronique a pour conséquence de consommer les autorisations d'engagement et vaut signature des ordonnateurs qui ont délégué la réalisation de leurs actes au service financier chorus ;

**2) pour la validation des demandes de paiement dans Chorus pour les programmes de l'annexe 1 et les fonds européens**, aux agents dont les noms figurent en annexe 4. La validation de la demande de paiement vaut signature de l'ordonnateur secondaire d'un ordre de payer transmis au comptable ;

**3) pour la saisie des engagements juridiques, la certification du service fait dans Chorus et la saisie de la demande de paiement**, aux agents dont les noms figurent en annexe 5. La certification électronique du service fait, sur la base de la saisie des services prescripteurs entraîne la liquidation de la dépense ;

**4) pour la saisie et la validation des recettes non fiscales dans chorus** aux agents dont les noms figurent en annexe 6.

Cette délégation concerne l'exécution, sous Chorus, des décisions de dépenses et de recettes prises par les services prescripteurs de l'annexe 2 .

**ARTICLE 5** : En cas d'urgence, délégation est donnée aux responsables des services prescripteurs précisés en annexe 7 pour signer, passer des commandes et signer des bons de commande hors Chorus et certifier le service fait sur la facture.

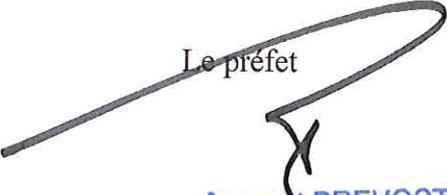
**ARTICLE 6** : Les signatures des ordonnateurs secondaires délégués doivent être accréditées auprès du Directeur des Finances Publiques de la Martinique.

**ARTICLE 7** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Régional des Finances Publiques et aux fonctionnaires intéressés, affiché à la préfecture de la Martinique et publié au recueil des actes administratifs.

Fort-de-France, le

24 FEV. 2012

Le préfet



Laurent PREVOST

## Annexe 1 : Périmètre d'exécution des dépenses du CSPI

### Programmes budgétaires exécutés sur la plateforme chorus interministérielle

Ministère RPROG	Programme	Description
MAAP	0143	Enseignement technique agricole
MAAP	0149	Forêt
MAAP	0154	Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires
MAAP	0206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
MAAP	0215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
MCC	0131	Création
MCC	0175	Patrimoines
MCC	0180	Presse
MCC	0224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
MCC	0334	Livre et industries culturelles
MEDDTL	0113	Urbanisme, paysages, eau et biodiversité
MEDDTL	0135	Développement et amélioration de l'offre de logement
MEDDTL	0159	Information géographique et cartographique
MEDDTL	0174	Énergie et après-mines
MEDDTL	0181	Prévention des risques
MEDDTL	0190	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables
MEDDTL	0203	Infrastructures et services de transports
MEDDTL	0205	Sécurité et affaires maritimes
MEDDTL	0207	Sécurité et circulation routières
MEDDTL	0217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
MEDDTL	0751	Radars
MINDEF	0212	Soutien de la politique de la défense
MINEDUC	0172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
MINFIN	0102	Accès et retour à l'emploi
MINFIN	0103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
MINFIN	0134	Développement des entreprises et de l'emploi
MINFIN	0148	Fonction publique
MINFIN	0156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local
MINFIN	0218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière
MINFIN	0223	Tourisme
MINFIN	0302	Facilitation et sécurisation des échanges
MINFIN	0305	Stratégie économique et fiscale
MINFIN	0309	Entretien des bâtiments de l'État
MINFIN	0723	Contribution aux dépenses immobilières : expérimentations Chorus
MINFIN	0743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions
MINFIN	0832	Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie
MINFIN	0833	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes
MINJU	0166	Justice judiciaire
Miomcti	0104	Intégration et accès à la nationalité française
Miomcti	0119	Concours financiers aux communes et groupements de communes
Miomcti	0120	Concours financiers aux départements
Miomcti	0121	Concours financiers aux régions
Miomcti	0122	Concours spécifiques et administration
Miomcti	0123	Conditions de vie outre-mer
Miomcti	0128	Coordination des moyens de secours
Miomcti	0138	Emploi outre-mer
Miomcti	0152	Gendarmerie nationale

MIOMCTI	0161	Intervention des services opérationnels
MIOMCTI	0162	Interventions territoriales de l'État
MIOMCTI	0176	Police nationale
MIOMCTI	0216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
MIOMCTI	0232	Vie politique, culturelle et associative
MIOMCTI	0301	Développement solidaire et migrations
MIOMCTI	0303	Immigration et asile
MIOMCTI	0307	Administration territoriale
MIOMCTI	0752	Fichier national du permis de conduire
MIOMCTI	0753	Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers
MIOMCTI	0754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routières
MSS	0106	Actions en faveur des familles vulnérables
MSS	0124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
MSS	0137	Égalité entre les hommes et les femmes
MSS	0147	Politique de la ville
MSS	0157	Handicap et dépendance
MSS	0163	Jeunesse et vie associative
MSS	0177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables
MSS	0183	Protection maladie
MSS	0204	Prévention et sécurité sanitaire
MSS	0219	Sport
MSS	0304	Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales
SPM	0112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
SPM	0129	Coordination du travail gouvernemental
SPM	0164	Cour des comptes et autres juridictions financières
SPM	0165	Conseil d'État et autres juridictions administratives
SPM	0308	Protection des droits et libertés
SPM	0333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées
TRAVAIL	0111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
TRAVAIL	0155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012055-004

du

24 FEV. 2012

LE PRÉFET

Laurent PREVOST

## ANNEXE 2

### Liste des services prescripteurs

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1

NOM DU SERVICE	
Services de préfecture	
Préfet	
Secrétariat Général	
Secrétariat Général adjoint	
Cabinet	
Etat Major de Zone Antilles	
Direction des Ressources et de l'Immobilier	
Direction de l'Europe et de l'Aménagement	
Direction des Libertés Publiques	
Direction des Affaires Locales et Interministérielles	
Bureau des Finances Régionales Interministérielles Chorus	
Sous-préfecture du Marin	
Sous-préfecture de Trinité	
Sous-préfecture de Saint-Pierre	
Pôle Chargés de mission	
Plateforme interministérielle GRH	
Services déconcentrés	seuils
Direction Régionale des Finances Publiques	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction des Entreprises, de la Concurrence, la Consommation du Travail et de l'Emploi	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction de la Mer	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction des Affaires Culturelles	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Service Administratif et Technique de la Police Nationale	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Tous services de police (DSP, DZPAF, DRRI, OCERTIS, SVVN...)	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Gendarmerie de Martinique	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Gendarmerie de Guadeloupe	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° **2012.055-004**

du 24 FÉV. 2012

Laurent PREVOST

## ANNEXE 3

**Annexe 3 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature du préfet de la Région Martinique pour signer les actes de validation des engagements juridiques et signer les bons de commandes dans chorus pour les programmes de l'annexe 1**

AGENT	Service d'origine	SEUIL
<b>Responsables des engagements juridiques titulaires</b>		
Nadiège VICTORIN-GALIM	Préfecture	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
Jacques SPOSITO	DRFIP	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
Marie-Solange MEDEUF	DAC	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
<b>Responsable des engagements juridiques suppléants</b>		
Manuela POLONET	Préfecture	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
Emile NAUD	DEAL	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
Erika JEAN-MICHEL	DJSCS	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
Nathalie CABAS	SAT POLICE	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
		Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012-055-004

du 24 FEV. 2012

LE PRÉFET

X 

Laurent PREVOST

## ANNEXE 4

Agents bénéficiaires de la délégation de signature du préfet de la Région Martinique pour les actes de validation des demandes de paiements dans chorus pour les programmes de l'annexe 1 et les fonds européens

AGENT	Service d'origine
<b>Responsables des demandes de paiement titulaires</b>	
Manuela POLONET	Préfecture
Emile NAUD	DEAL
Erika JEAN-MICHEL	DJSCS
Nathalie CABAS	SAT POLICE
<b>Responsable des demandes de paiement juridiques suppléants</b>	
Nadiège VICTORIN-GALIM	Préfecture
Jacques SPOSITO	DRFIP
Marie-Solange MEDEUF	DAC
<b>Responsable des demandes de paiement pour les fonds européens</b>	
Jean-Philippe PANCRATE	Préfecture

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012055-004

du 24 FEV. 2012

LE PRÉFET



Laurent PREVOST

## ANNEXE 5

### Agents habilités par délégation pour saisie des actes de dépenses et certification du service fait dans chorus

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1

NOM DE L'AGENT	Service d'origine	Observations
<b>Gestionnaires de dépenses simples</b>		
Denise RICHOL	DAC	
Eliane LOUISOR	DAAF	
Chantaline RAMY	DAAF	
Pascale KICHENIN	DEAL	
Jean-Pierre SEYMOUR	DEAL	
Jeanie BOUTON	DEAL	
Jeanne-Rose VALONY	DIECCTE	
Manuella ALIMELIE-CABIT	DIECCTE	
Jean-Pierre DESTOURS	DRFIP	
Sandrine ANTIL	Gendarmerie	
Maite TOUVIN	Gendarmerie	
Marie-Magdeleine MALLER	DJSCS	
Daniel COURJOL	Préfecture	
Maryvonne ETIENNE	Préfecture	
Nicole VICTORIN	Préfecture	
Jean-Luc GERNET	Préfecture	
Louis-Camille FERRATY	Préfecture	
Marie-Andrée PAVILLA	Préfecture	
Dominique DEAU	SAT Police	
Yves AGBESSI	SAT Police	
Josiane CESAR	SAT Police	
Juliette MARY	SAT Police	
<b>Gestionnaires de projets complexes</b>		
Lionel LAVIER	Préfecture	
Ghislaine JOYAUX	Préfecture	
Gisèle SEGUN-CADICHE	DEAL	
Colette HARDY-DESSOURCES	SAT Police	

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012055-004

du 24 FEV. 2012

LE PRÉFET  
  
Laurent PREVOST

## ANNEXE 6

### Agents habilités par délégation pour saisie des actes de recettes non fiscales dans chorus

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1

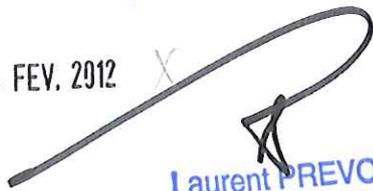
NOM DE L'AGENT	Service d'origine	Observations
<b>Gestionnaires habilités pour la saisie des recettes</b>		
Chantaline RAMY	DAAF	
Eliane LOUISOR	DAAF	
Gisèle SEGUN-CADICHE	DEAL	
Jeanie BOUTON	DEAL	
Jean-Pierre SEYMOUR	DEAL	
Pascale KICHENIN	DEAL	
Manuella ALIMELIE-CABIT	DIECCTE	
Denise RICHOL	DRAC	
Ingrid FUXIS	DRFIP	
Jean-Pierre DESTOURS	DRFIP	
Maite TOUVIN	Gendarmerie	
Sandrine ANTIL	Gendarmerie	
Marie-Magdeleine MALLER	DJSCS	
Daniel COURJOL	Préfecture	
Ghislaine JOYAUX	Préfecture	
Jean-Luc GERNET	Préfecture	
Louis-Camille FERRATY	Préfecture	
Marie-Andrée PAVILLA	Préfecture	
Lionel LAVIER	Préfecture	
Maryvonne ETIENNE	Préfecture	
Nicole VICTORIN	Préfecture	
Colette HARDY-DESSOURCES	SAT Police	
Dominique DEAU	SAT Police	
Josiane CESAR	SAT Police	
Juliette MARY	SAT Police	
Yves AGBESSI	SAT Police	
<b>valideurs habilités pour la validation des recettes</b>		
Erika JEAN-MICHEL	DJSCS	
Manuela POLONET	Préfecture	
Emile NAUD	DEAL	
Nathalie CABAS	SAT Police	

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012055-004

du

24 FEV. 2012

LE PRÉFET



Laurent PREVOST

## ANNEXE 7

# Liste des services prescripteurs autorisés à utiliser la procédure d'urgence pour les commandes

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1

NOM DU SERVICE	Seuils
<b>Services de préfecture</b>	
Préfet	pas de seuils
Cabinet	pas de seuils
Secrétariat Général	pas de seuils
Etat Major de Zone Antilles	pas de seuils
Bureau des élections et de la réglementation	pas de seuils
Sous-préfecture du Marin	pas de seuils
Sous-préfecture de Trinité	pas de seuils
Sous-préfecture de Saint-Pierre	pas de seuils
<b>Services déconcentrés</b>	
Direction Régionale des Finances Publiques	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Direction des Entreprises, de la Concurrence, la Consommation du Travail et de l'Emploi	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Direction de la Mer	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Direction des Affaires Culturelles	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Gendarmerie de Martinique	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Gendarmerie de Guadeloupe	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Service Administratif et Technique de la Police Nationale	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination
Tous services de police (DDSP, PJ, DZPAF, DRRI, OCERTIS, SSVN...)	fixés, le cas échéant dans les arrêtés de nomination

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° **LE PRÉFET** 201201T\_004

du 24 FEV. 2012



Laurent PREVOST

PREFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

**DECISION**

**portant délégation de signature aux correspondants  
de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'ACSÉ)**

**LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE**

**Vu** la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

**Vu** la loi n° 2009-323 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

**Vu** le décret n° 2009-1356 du 5 novembre 2009 relatif à l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'ACSÉ) ;

**Vu** le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

**Vu** le décret du président de la République du 7 novembre 2009 portant nomination du directeur général de l' ACSÉ ;

**Vu** le décret du président de la République du 2 mars 2011 nommant **M. Laurent PREVOST** préfet de la région Martinique préfet de la Martinique ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration du 22 décembre 2011 portant nomination de **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** directrice du travail, sous-préfète déléguée à la cohésion sociale et à la jeunesse auprès du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 janvier 2011 portant nomination de **M. Alain CHEVALIER** comme directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

**Vu** la décision portant nomination de **M. Alain CHEVALIER** en qualité de délégué adjoint de l'ACSÉ pour la région Martinique ;

**Vu** la décision du 26 septembre 2011 portant délégation de signature aux correspondants de l'ACSÉ ;

**DECIDE**

**Article 1** : La décision du 26 septembre 2011 susvisée est rapportée.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à **M. Alain CHEVALIER**, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Martinique, délégué adjoint de l' ACSÉ pour la région Martinique, et à **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO**, secrétaire générale adjointe de la préfecture, sous-préfète déléguée à la cohésion sociale et à la jeunesse, à l'effet de signer au nom du préfet de la Région Martinique délégué de l'Acsé, tous les actes relevant des programmes d'intervention de l'Agence financés par les crédits qu'elle délègue au niveau régional, notamment les décisions et conventions de subventions dans la limite de 90 000 euros par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière des crédits délégués au niveau régional.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet délégué de l'Agence, **M. Alain CHEVALIER** ou **Mme Corinne BLANCHOT-SOLOFO** peut signer les décisions et conventions de subvention au delà du seuil de 90 000 euros.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète déléguée à la cohésion sociale et à la jeunesse et le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort de France, le

24 FEV. 2012

Le Préfet,  
Délégué de l'ACSÉ pour la Région Martinique

LE PRÉFET

Laurent PREVOST

## PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

**LE PREFET**

Fort de France, le

**24 FEV. 2012**

**IDENTIFICATION ET ACCREDITATION DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE DE L'ACSE**  
(art.R121-21 code de l'action sociale et des familles désignant le préfet comme délégué de l'agence et ordonnateur secondaire de l'agence)

**Région : MARTINIQUE**

**Préfet : Monsieur Laurent PREVOST**

**Date de nomination : Décret du 02 mars 2011 – Publié au JO n°0053 du 04 mars 2011**

<i>Signature</i>	<i>Paraphe</i>
 <p><b>LE PRÉFET</b> <b>Laurent PREVOST</b></p>	

Fiche établie le : **24 FEV. 2012**

Fiche reçue à l'agence le :



**FICHE RECAPITULATIVE DES PERSONNES HABILITEES A SIGNER LES DOCUMENTS DE L'ACSE**  
( art R. 121-21 code de l'action sociale et des familles)

**Région MARTINIQUE**

	NOM	PRENOM	FONCTION	TEL	ADRESSE COURRIEL
<b>Préfecture de Région Martinique :</b> RUE VICTOR-SEVERE BP 647-648 97 262 Fort de France	PREVOST	Laurent	PREFET DE REGION MARTINIQUE	Secrétariat : 05 96 39 38 71 05 96 39 38 51	laurent.prevost@martinique.pref.gouv.fr
RUE VICTOR-SEVERE BP 647-648 97 262 Fort de France	BLANCHOT- SOLOFO	Corinne	SECRETARE GENERAL ADJOINT DE PREFECTURE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE	05 96 39 39 92	corinne.blanchot-solofo@martinique.pref.gouv.fr
<b>Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale:</b> 14 RUE ANDRE-ALIKER BP 669 97264 Fort de France Cedex	CHEVALIER	Alain	DIRECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE	05 96 59 03 11	alain.chevalier@drjscs.gouv.fr

LE PRÉFET

Signature du préfet.

Laurent PREVOST

Fiche mise à jour le :

24 FEV. 2012

Fiche reçue à l'Agence le :